

**DOCUMENT POUR L'ATELIER ccTLD**

**Origine:** Collège International de l'AFNIC, France

**Titre:** Contribution du Collège International de l'AFNIC

***Plan du document :***

**1. L'AFNIC et le Collège International**

- 1.1. Présentation de l'AFNIC, gestionnaire du « .fr »
- 1.2. Le Collège International de l'AFNIC
- 1.3. Contributeur : le comité de coordination du codéveloppement (C3)

**2. Les actions de formation du Collège International de l'AFNIC en direction des pays en développement**

- 2.1. Formation de formateurs en technologies de l'information (FFTII1 et FFTI2)
- 2.2. NIC générique : transfert technologique de logiciels de gestion de registre
- 2.3. Conception d'outils multimédia pour les formateurs en technologies de l'information (COMFTI)
- 2.4. Campus virtuels et plateformes de formation à distance

**3. Le soutien à la gestion et lors de la reprise d'un ccTLD**

- 3.1. Présentation du modèle d'organisation de l'AFNIC
- 3.2. Support technique : interventions de suivi et d'assistance à la mise en œuvre

**Conclusion** - Convergence des actions du Collège International et de l'UIT-D

**Annexe :** liste des membres du Collège International au 13 décembre 2002

---

**Contact:** Ahmedou Ould Haouba  
Président du Collège International de l'AFNIC

Email [haouba@univ-nkc.mr](mailto:haouba@univ-nkc.mr)

Jean-Yves Babonneau  
Directeur Général de l'AFNIC

Email [Jean-yves.babonneau@afnic.fr](mailto:Jean-yves.babonneau@afnic.fr)

**Attention:** Le présent document n'est pas une publication destinée au public, mais **un document interne de l'UIT-T**, exclusivement réservé à l'usage des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur UIT-T et des Associés, de leur personnel et collaborateurs respectifs dans leurs activités se rapportant à l'UIT-T. Il ne doit être mis à disposition de toute autre personne ou entité ou utilisé par toute autre personne ou entité qu'avec l'accord écrit préalable de l'UIT-T.

## **1. L'AFNIC et le Collège International**

### **1.1. Présentation de l'AFNIC, gestionnaire du « .fr »**

L'AFNIC, Association Française pour le Nommage Internet en Coopération, est l'autorité de nommage Internet pour l'espace français ; c'est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée en décembre 1997 par la volonté conjointe de l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) et de l'Etat, représenté par les ministères chargés des télécommunications, de l'industrie et de la recherche<sup>1</sup>.

#### *Ses membres*

En tant qu'association, L'AFNIC est ouverte à tous les acteurs, publics ou privés, concernés par le développement d'Internet et par son utilisation.

L'AFNIC se compose de :

- membres fondateurs, secteur public représenté par l'INRIA et les 3 ministères,
- membres prestataires Internet,
- membres utilisateurs, personnes morales et physiques,
- membres issus d'associations ou d'organisations nationales ou internationales, appelés Collège International.

Toutes catégories confondues, l'AFNIC compte aujourd'hui un millier d'adhérents.

#### *Ses missions*

Les missions de l'AFNIC sont celles d'un Network Information Centre (NIC) :

- établissement et mise en œuvre d'un plan de nommage de la zone ".fr", conformément à la loi française, et la diffusion des informations correspondantes,
- exploitation de serveurs de noms (DNS),
- transfert, au plan national et international, des connaissances et des savoir-faire acquis,
- toute mission qui lui aura été confiée par les pouvoirs publics dans le cadre de la gestion de l'Internet.

L'AFNIC a une mission d'intérêt général et assure une coordination nationale et internationale.

#### *Le conseil d'administration*

Le conseil d'administration de l'AFNIC est formé de 5 membres nommés, issus du secteur public, et de 5 membres élus, 2 membres prestataires, 2 membres utilisateurs et 1 membre du Collège International.

### **1.2. Le Collège International de l'AFNIC**

#### *Ses membres et leur représentation au conseil d'administration de l'AFNIC*

Le Collège International compte à ce jour 30 membres provenant de 16 pays, dont 13 NIC. Trois continents sont actuellement représentés : l'Afrique, l'Amérique et l'Europe (cf. l'annexe de la liste des membres du Collège International).

A ces registres locaux s'ajoutent des organismes de formation (universités...) et des prestataires.

---

<sup>1</sup> Les statuts de l'association sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nic.fr/presentation/statuts.html>

Conformément aux statuts de l'association, les représentants du Collège International élisent un représentant qui siège au conseil d'administration de l'AFNIC, instance décisionnelle composée de 10 administrateurs. Monsieur Ahmedou Ould Haouba est depuis 1998 le représentant (réélu) du Collège International.

#### *Ses réunions annuelles*

Les membres du Collège International se réunissent une fois par an pendant deux jours à Paris, à la veille de l'assemblée générale de l'AFNIC. A cette occasion, ils font le point sur la mise en œuvre des actions décidées l'année précédente, et se concertent sur de nouveaux projets en privilégiant la mise en commun des ressources au niveau régional (ou continental).

### **1.3. Contributeur : le comité de coordination du codéveloppement (C3)**

Le Collège International est aidé dans ses actions en direction des pays en développement par des partenaires politiques et financiers, réunis en un **comité de coordination du codéveloppement (C3)**. Le C3 a pour but d'anticiper les problèmes d'ordre financier.

A ce jour, les partenaires sont :

- **L'ADETEF<sup>2</sup>** (Association pour le développement des échanges en technologie économique et financière) ;
- **L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie<sup>3</sup>** (INTIF, créée par la convention de Niamey, le 20 mars 1970) ;
- **Le Fonds Francophone des Inforoutes<sup>4</sup>** (issu du plan d'action décidé lors du VIIème Sommet de la Francophonie, de Hanoi le 16 novembre 1997, il est créé au sein du Fonds multilatéral unique (FMU) ;
- **Le Ministère des Affaires Etrangères<sup>5</sup>** ;
- **Le Ministère de l'Education Nationale<sup>6</sup>** ;
- **L'UNESCO** (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Des conseillers extérieurs prennent également, à titre personnel, part à ces partenariats, comme notamment Monsieur Youcef Mentalecheta, ancien directeur du Programme Intergouvernemental d'Informatique de l'UNESCO.

Le C3 offre ainsi une plus grande pérennité aux actions du Collège International, de développer les infrastructures puis de les stabiliser et de les harmoniser. Cette structure permet au Collège International de travailler dans la durée et d'éviter ainsi que les compétences formées dans ces pays ne partent notamment vers des pays industrialisés.

Vu le succès remporté par leurs projets et le nombre grandissant de membres du collège, la recherche de soutiens politiques et financiers reste une des préoccupations du Collège International.

## **2. Les actions de formation du Collège International de l'AFNIC en direction des pays en développement**

L'AFNIC soutient le déploiement de l'Internet dans les pays en développement.

---

<sup>2</sup> <http://www.finances.gouv.fr/adetef/>

<sup>3</sup> <http://agence.francophonie.org/>

<sup>4</sup> <http://www.francophonie.org/fonds/>

<sup>5</sup> <http://www.france.diplomatie.fr/>

<sup>6</sup> <http://www.education.gouv.fr/>

L'approche du Collège International de l'AFNIC s'inscrit tout naturellement dans le cadre de la coopération multilatérale avec les pays en développement, et le Collège International place la formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au centre de sa stratégie de promotion des usages de l'Internet. Les formations organisées par le Collège International constituent des actions d'intérêt général et revêtent un aspect de ressource publique.

En s'appuyant sur son expérience, le Collège International envisage d'amplifier ses actions de transfert de connaissances et de savoir-faire, notamment à l'intention des ressortissants des pays impliqués dans le co-développement.

## **2.1 Formation de formateurs en technologies de l'information (FFTI)**

Une dizaine de formations régionales FFTI d'une semaine, essentiellement en Afrique francophone<sup>7</sup>, a été organisée depuis 1998 en partenariat avec d'autres organismes impliqués dans le transfert de connaissances<sup>8</sup>. Le but de ces formations est de permettre aux pays participants d'atteindre une certaine autonomie technologique.

La formation de formateurs a permis de créer un vivier de formateurs locaux dans ces pays en développement, ce qui a légitimé par la suite l'organisation de formations réalisées par ces formateurs locaux.

La préparation et la mise en œuvre des ateliers FFTI se font grâce à la conjugaison d'efforts entre les membres volontaires du Collège International, le comité d'organisation de l'institution d'accueil, et les partenaires multilatéraux.

L'expérience ainsi accumulée a permis d'évoluer vers deux niveaux de formations :

- FFTI1 : cours permettant d'acquérir une connaissance des NTIC en général et de l'administration de réseaux en particulier ;
- FFTI2 : cours avancés sur IPv6, DNSsec...

Une quinzaine d'ingénieurs en moyenne est formée par session.

Il est prévu d'organiser 2 à 3 formations en 2003, une FFTI1 en Guinée, deux FFTI2 au Mexique et au Maroc.

## **2.2 NIC générique : transfert technologique de logiciels de gestion de registre**

Dans le cadre du Collège International et du projet EUREG (gestion du domaine '.eu'), l'AFNIC travaille à la mise en place d'une plate-forme d'intégration de technologies de gestion de registre. Alors que chaque NIC développe ses propres technologies, une certaine uniformisation tend à apparaître, permettant le développement de solutions "prêtes à l'emploi", écrites et diffusées en tant que logiciels libres.

Le transfert de savoir-faire se fait par l'élaboration d'une plate-forme "NIC générique", intégrant les technologies nécessaires à la gestion d'un NIC<sup>9</sup> partenaire, à partir de celles élaborées par l'AFNIC ou par d'autres organisations sur la base de logiciels ouverts. Des formations d'accompagnement destinées à leur bonne mise en œuvre sont organisées pour environ une dizaine de gestionnaires de NIC par 3 formateurs AFNIC.

La formation technique "NIC générique" de l'AFNIC s'effectue sur une semaine et aborde les points suivants :

---

<sup>7</sup> Mauritanie, Sénégal, Tunisie, mais également à Haïti, Mexico...

<sup>8</sup> UNESCO, Fonds francophone des infomoutes, INTIF...

<sup>9</sup> NIC : Network Information Centre (gestionnaire - registre- de Top Level Domain -TLD- par délégation de l'ICANN)

- architecture générale d'un registre : interface avec les bureaux d'enregistrement, formulaire d'enregistrement, système de tickets, base de données (Whois et DNS),
- schéma interne d'un système d'informations du registre et relation avec les services Whois et DNS,
- cours avancés sur le DNS, problématique des DNS pour un registre, présentation et utilisation de l'outil ZoneCheck.

### **2.3 Conception d'outils multimédia pour les formateurs en technologies de l'information (COMFTI)**

La conception d'outils multimédia pour les formateurs en technologies de l'information (COMFTI) suit une logique d'autoformation. Ces outils s'adressent en priorité aux professionnels du DNS mais aussi aux formateurs (universités, écoles d'ingénieurs...) et permettent un accompagnement en aval et en amont des formations nécessitant la présence de formateurs.

L'objectif est de réaliser la version cédérom qui sera distribuée gratuitement aux membres du Collège International intéressés. Ce support interactif et pédagogique a été jugé indispensable pour préparer et compléter les formations régionales.

Dès 1998, l'AFNIC et le Collège International se sont intéressés au concept d'auto-formation. Deux cédéroms « Initi@tion à l'Internet » et « A ch@cun son site web » ont été conçus et le premier a été traduit par le LANIA au Mexique (membre du Collège International). Une convention a été signée avec l'UNESCO pour la diffusion des versions francophone et hispanophone.

### **2.4 Campus virtuels et plateformes de formation à distance**

Un projet de campus virtuel conjointement initié par des partenaires du Collège International et l'UNESCO est en cours de mise en place. Deux campus sont en création, l'un au Mexique, l'autre associant le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les partenaires du Collège impliqués sont le LANIA au Mexique, l'UCAD au Sénégal et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire, qui se sont associés avec d'autres partenaires nationaux et régionaux.

Le projet a plusieurs objectifs qui sont, d'une part, d'établir un modèle de campus virtuel répondant aux spécificités nationales incluant les structures d'accompagnement des apprenants, et, d'autre part, d'évaluer un tel modèle en situation réelle. Chaque projet comporte trois volets qui sont : la définition des composantes du campus, la mise en place d'une plate-forme de formation à distance et les formations qui lui sont liées, enfin le développement d'un certain nombre de contenus et l'évaluation de leur utilisation en situation universitaire réelle.

Après étude des produits existant sur le marché, les solutions de plateforme à distance retenues sont des solutions de domaine public.

## **3. Le soutien à la gestion et lors de la reprise d'un ccTLD**

### **3.1. Présentation du modèle d'organisation de l'AFNIC et sensibilisation des décideurs locaux**

L'AFNIC est fréquemment sollicitée pour présenter son modèle d'organisation et faire part de son implication au niveau international, notamment par le biais de conférences (Madagascar, Maroc, Nigéria, Tunisie...). Ce modèle, à but non lucratif, associe les acteurs – privés ou publics- à la gestion du registre, garantissant une neutralité vis-à-vis du secteur concurrentiel. L'expérience de l'AFNIC a une forte valeur ajoutée auprès des décideurs locaux.

### **Le soutien technique : interventions de suivi et d'assistance à la mise en œuvre d'un ccTLD**

Le support technique consiste en un suivi à distance de la mise en œuvre du registre générique –ou “ NIC générique ”- par chaque NIC partenaire formé, avec possibilité, sur demande, d’intervention locale du formateur. Cette formation est faite sur une base annuelle et comprend deux déplacements d’un ingénieur après chaque formation “ NIC générique ”. Le nombre de participants à cette formation est variable.

Progressivement, et ce grâce au développement d’outils adaptés, la logique “ d’auto-formation ” sera privilégiée, en vue de réduire le temps consacré aux sessions de formation nécessitant le déplacement et la présence d’un formateur.

### **Conclusion - Convergence des actions du Collège International et de l’UIT-D**

Le Collège International développe des actions de partenariat entre ses différents membres, grâce à l’appui du C3, afin de favoriser les échanges, le transfert et la maîtrise des Technologies de l’Information et de la Communication et de réduire la fracture numérique. Ces actions sont :

- La formation de haut niveau d’administrateurs, de techniciens et d’ingénieurs dans le domaine des TIC,
- Le conseil de NIC dans leur gestion et dans la réalisation de charte de nommage,
- Le transfert de savoir-faire par l’élaboration d’une plate-forme “ NIC générique ”, intégrant les technologies nécessaires à la gestion d’un NIC<sup>10</sup> partenaire,
- La conception d’outils multimédia pour les formateurs en technologies de l’information, de Campus virtuels et de plates-formes de formation à distance,
- Le soutien à la gestion lors de la reprise d’un ccTLD,
- La réalisation d’études relatives aux ccTLD.

Afin d’avoir une plus grande pérennité de ces actions, principalement orientées vers les pays en développement, le Collège International entend développer une véritable collaboration avec les institutions nationales et internationales d’appui aux programmes des NTIC dans les pays du sud et particulièrement avec l’UNESCO, l’UIT et la CEA.

Cette collaboration pourrait concerner des échanges d’informations, des appuis à l’organisation de formations et de rencontres, et à la réalisation d’expertises et d’outils de formation destinés aux pays en développement.

---

<sup>10</sup> NIC : Network Information Centre (gestionnaire - registre- de Top Level Domain -TLD- par délégation de l’ICANN)

**Annexe : liste des membres du Collège International de l'AFNIC  
au 15 février 2003**

**NIC : Network Information Centre**

**ORG : Organisation à but non lucratif**

**S : Sociétés commerciales**

<b>Organisme</b>	<b>Pays</b>	<b>Signataire du formulaire d'adhésion</b>	<b>Statut</b>
ARK MANAGEMENT	Albanie	Agim Gashi	S
NIC ALBANAIS	Albanie	Vojo Spahiu	NIC
SAN	Albanie	Agim Cami	S
CERIST	Algérie	Hocine Lourghi	NIC
GECOS	Algérie	Younès Grar	S
INI	Algérie	Abderrazak Henni	ORG
ONEFD	Algérie	Mohamed hadj-Djilani	ORG
SOLI.NET	Algérie	Yacine Zerrouki	S
SWAN INFORMATIQUE	Algérie	Ali Kahlane	S
CAMTEL	Cameroun	Emmanuel Nguiamba Nloutsiri	NIC
OPERATEL CAMEROUN	Cameroun	Chretien Talelo	S
INP-HB	Cote d'Ivoire	Souleymane Oumtanaga	NIC
MEDIXINE OY	Finlande	Jokinen Tapio	S
INSTITUT POLYTECHNIQUE	Guinée	Abdoulaye Diakité	ORG
FACULTE DES SCIENCES	Haïti	Max-Larson Henry	NIC
RDDH	Haïti	Jean-Marie Noel	NIC
NIC-MG	Madagascar	Lala Andriamampianina	NIC
CENTRE RESAUTIC	Madagascar	Nicolas Raft Razafindrakoto	ORG
PROMO NTIC	Mali	Bintou Mariko	ORG
ANRT	Maroc	Rachida Jouhari	NIC
NIC MAURITANIE	Mauritanie	Ahmedou Ould Haouba	NIC
LCE	Mexique	Renaut Zorola Villarreal	ORG
ANIA	Mexique	Cristina Loyo Varela	ORG
SEP	Mexique	Francisco R. Medellin Leal	ORG

<b>Organisme</b>	<b>Pays</b>	<b>Signataire du formulaire d'adhésion</b>	<b>Statut</b>
ECOLE DE MEDECINE UANL	Mexique	Luis-Eugenio Todd	ORG
IC NIGER	Niger	Iro Adamou	NIC
NIC SENEGAL	Sénégal	Boubakar Barry	NIC
STT	Tchad	Tarouss Ndoumanbe	NIC
AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET	Tunisie	Ferial Beji	NIC
CNI TUNIS	Tunisie	Noureddine Mrabet	ORG

---